



Département de l'Hérault

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT CLEMENT DE RIVIERE

L'an **deux mil dix huit, le vingt huit septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CLEMENT DE RIVIERE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Laurence CRISTOL**.

Étaient présents : Mme Laurence CRISTOL, M. Christophe JAY, Mme Edith CATARINA, M. Jérôme POUGET, Mme Francine BOHÉ, Mme Sylvie MULLIE, M. Francis AVRIAL, M. Marcel TARDIEU, M. Alphonse CACCIAGUERRA, Mme Monique VITOUX, Mme Josiane THOMAS, M. Claude REBOURG, M. Alain PERRET du CRAY, Mme Martine PIERRE, M. Georges TOURTOGLOU, Mme Rachèle BODIN, Mme Christine RACHET MAKKA, M. Raphaël ROMANENS, M. Michel BEGEL.

Étaient absents excusés : Mme Françoise LESAUNIER, Mme Michèle CACCIAGUERRA, M. François MERCIER, M. Daniel SAHUC, M. Stéphan BAYSSIERE, M. Sébastien FABRE, M. François GEORGIN, M. Alain BAUDRY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. François MERCIER en faveur de Mme Sylvie MULLIE, M. François GEORGIN en faveur de Mme Christine RACHET MAKKA.

Secrétaire : Mme Francine BOHÉ.

INFORMATION : Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 9 juillet 2018

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-030 : Vente parcelle BZ 6 "Bissy III" à FDI Habitat

Madame le Maire expose :

Par délibération du 02/11/2016, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément de Rivière a donné un avis favorable au projet de vente de la parcelle BZ 6 (2 ha dont moins de 8.800 m² constructibles par rapport aux contraintes PPRIF) à FDI Habitat et autorisé Monsieur le Maire à signer les compromis de vente, acte de vente et toutes pièces utiles.

Le 18/11/16, FDI a déposé un permis de construire portant sur la construction de 48 logements : 34 logements locatifs sociaux (dont 10 PLAI) et 14 Prêt Social Location-Accession.

En date du 04/01/2017, un compromis de vente a été signé entre la Commune et la Sté FDI, la signature de l'acte authentique devant intervenir au plus tard le 31/12/2017.

Le 24/02/17, *décision du Préfet de la Région Occitanie de soumission à étude d'impact après examen au cas par cas, en application de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement sur le défrichement de 8800 m² pour la construction de Bissy III Saint Clément de Rivière par FDI habitat.*

La demande de permis de construire a été rejetée le 16/06/17 par la Commune pour défaut de communication de pièces manquantes dans le délai imparti

Une étude d'impact a été déposée par FDI en Préfecture le 28/09/2017.

Par courrier du Directeur de la DDTM34 du 17/05/2018 la demande d'autorisation de défrichement a été autorisée de manière tacite.

Un nouveau permis de construire peut être déposé.

Sur ces bases ainsi que l'actualisation de l'avis du service des Domaines (600.000 Euros), je vous propose de m'autoriser à signer les compromis, acte de vente et toutes pièces utiles.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Madame VITOUX) et 1 ABSTENTION (Monsieur CACCIAGUERRA), (Madame RACHET-MAKA, Messieurs ROMANENS et BEGEL, arrivés en retard n'ayant pas pris part au vote) Madame le Maire à signer les compromis, acte de vente et toutes pièces utiles.

17 VOTANTS
15 POUR
1 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-031 : Association ARTIO - projet d'Atlas de la biodiversité communale

Madame le Maire expose :

L'association **ARTIO** portée par l'université Montpellier 2, rassemble les élèves du Master en Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité de l'Université des Sciences de Montpellier dirigé par Jacques-Olivier Thaler, résident Saint Clémentois.

Cette association est engagée, en collaboration avec la commune, dans un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) :

Phase 1 : inventaire faunistique et floristique ;

Phase 2 : communications et animations publiques et scolaires

Ce projet se déroulera sur la commune au cours de l'année universitaire 2018-19. Il s'agit d'une part d'apporter au plus grand nombre de Saint Clémentois une connaissance sur la biodiversité locale, patrimoniale et ordinaire. D'autre part, de procurer à la municipalité des éléments de connaissances écologiques susceptibles de l'aider dans sa gestion de la commune.

Pour l'Université de Montpellier l'intérêt est de permettre aux étudiants du master IEGB de se former aux compétences de naturalistes de terrain en rapport avec leur futur métier. Cette collaboration opérera via un partenariat avec ARTIO et fait suite à l'Inventaire déjà opéré en 2014-2015 dont le rendu auprès des Saint Clémentois, notamment dans les écoles, avait été largement apprécié.

Cette deuxième intervention permettra le suivi de la biodiversité sur notre territoire, en mesurant entre autres l'effet de l'arrêt des pesticides.

Par cette délibération, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Française de la Biodiversité.

Madame RACHET-MAKA, Messieurs ROMANENS et BEGEL, arrivés en retard, ne prennent pas part au vote

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Française de la Biodiversité

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Décisions prises en application de l'article L2122-22

- Décision n° 2018-006 : Convention d'occupation du domaine privé communal Food Truck Bissy

INFORMATION : Informations et questions diverses

Conformément à l'article 53 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale que la Collectivité envisage de prononcer la fin anticipée du détachement de M. Pascal LIBEAU sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10 000 habitants.

Dans l'hypothèse où Mme le Maire déciderait de mettre fin au détachement de M. LIBEAU de façon anticipée, cette décision pourrait au mieux prendre effet le 1er jour du 3ème mois suivant la date de la présente information.

Cette information sera également transmise au Centre de Gestion de l'Hérault et au CNFPT.

La séance est levée à 19h15.